

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE DU 24 NOVEMBRE 2021

Séance ordinaire du conseil tenue le 24 novembre 2021 à 19h00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

Mme. Micheline Grenier -  
*Mairesse de Saint-Frédéric*

M. Serge Vachon-  
*Maire de Saint-Joseph-de-Beauce*

M. Jean-Roch Veilleux  
*Maire de Saint-Alfred*

M. Sylvain Cloutier  
*Maire de Saint-Jules*

M. Mario Groleau  
*Maire de Tring-Jonction*

M. René Leduc  
*Maire de Saint-Séverin*

M. Patrice Mathieu  
*Maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne*

**Était également présent à cette session et agissant comme secrétaire d'assemblée :**

M. Jacques Bussièrès, Directeur général et secrétaire-trésorier

**Étaient absents :**

M. François Veilleux, *Maire de Beauceville*

M. Jeannot Roy, *Maire de Saint-Joseph-des-Érables*

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 19h00.

### **7159-21 2. Élection d'un préfet**

Monsieur Jacques Bussièrès, agissant comme président d'élection, ouvre les mises en candidature.

Madame Olga Ulanova agit comme secrétaire d'élection

Monsieur Mario Groleau propose monsieur Jonathan V. Bolduc pour le poste d'un préfet; ce dernier acceptant.

Aucune autre proposition n'est faite. La période de mise en candidature est fermée et aucun vote n'est requis.

Jacques Bussièrès déclare Jonathan V. Bolduc élu à titre de préfet.

### **7160-21 3. Nomination d'un préfet suppléant**

Monsieur Sylvain Cloutier propose monsieur Jean-Roch Veilleux pour le poste d'un préfet suppléant.

### **7161-21 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Micheline Grenier et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection d'un préfet
3. Nomination d'un préfet suppléant
4. Adoption de l'ordre du jour



**5. Adoption du procès-verbal du Conseil**

5.1. Séance ordinaire du 6 octobre 2021

**6. Administration et finances**

- 6.1. Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés
- 6.2. Liste des comptes à payer
- 6.3. Comité d'admissibilité du transport adapté
- 6.4. Calendrier des séances du Conseil pour 2022
- 6.5. Protocole local d'intervention d'urgence
- 6.6. Lettre d'appui pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée Marius-Barbeau
- 6.7. Approbation budget TA-TC 2022
- 6.8. Approbation modifications budget 2021
- 6.9. PADTC
- 6.10. Nomination des comités
- 6.11. Adoption budget Partie 1
- 6.12. Adoption budget Partie 2
- 6.13. Adoption budget Partie 4
- 6.14. Adoption budget Partie 5
- 6.15. Avis de motion : règlement quotes-parts 2022
- 6.16. Vérificateur externe 2021
- 6.17. Résolution : critères admissibilité OMH
- 6.18. Demande subvention TA
- 6.19. Garantie prêt – Société du Patrimoine beauceron

**7. Ressources humaines**

- 7.1. Poste d'aménagiste - nomination
- 7.2. Concours inspecteur en urbanisme et en environnement
- 7.3. Agent de développement rural - embauche

**8. Aménagement du territoire**

- 8.1. Conformité St-Frédéric 366-21 (lotissement)
- 8.2. Conformité St-Frédéric 368-21 (plan d'urbanisme)
- 8.3. Amendement du SADR (agrandissement du PU de St-Victor)
  - 8.3.1. Avis de motion
  - 8.3.2. Adoption du projet de règlement et du doc sur la nature des modifications
- 8.4. Approbation du bilan 2020-2021 et bilan 2019-2020 amendé
- 8.5. Autorisation du préfet à signer l'entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région pour avoir accès au PADF 2021-2024

**9. Affaires nouvelles****10. Période de questions****11. Levée de la séance****5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA MRC ROBERT-CLICHE****7162-21****5.1. Séance ordinaire du conseil du 6 octobre 2021**

Il est proposé par Jean-Roch Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le procès-verbal du 6 octobre 2021.

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES****7163-21****6.1. Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés**

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 7 octobre 2021 au 24 novembre 2021 et totalisant un montant de : 393 455.97 \$;

- Étant le chèque numéro : C2100071 À C2100081



- Paiement internet : L2100082 à L2100092
- Paiement direct : P2100330 à P2100432

***Pour un montant totalisant : 294 741.71 \$***

Sommaire de paie

***Pour un montant totalisant : 98 714.26 \$***

Il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 7 octobre 2021 au 24 novembre 2021, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 393 455.97\$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

**7164-21**

**6.2. Liste des comptes à payer**

Considérant que le directeur et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 562 074.70 \$ en date du 24 novembre 2021;

Il est proposé par Sylvain Vachon et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve :

- la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs pour la somme de : 562 074.70 \$;
- la recommandation de paiement no 1 pour les travaux de la piste cyclable Phase 3A à Les Constructions Binet Inc. Au montant de 205 397.73\$ (+tx).

**7165-21**

**6.3. Comité d'admissibilité du transport adapté**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Nouvelle-Beauce est gestionnaire du transport adapté pour son territoire et pour celui de la MRC Robert-Cliche en vertu d'une entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité tripartite se compose de représentants du milieu municipal, des personnes handicapées et du réseau de la santé et que chacun représentant a un substitut de désigné;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite des élections municipales du 7 novembre dernier, il y a lieu de remplacer Mme Ghislaine Doyon (ex-mairesse de Saint-Jules);

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité des municipalités participantes que le Conseil de la MRC Robert-Cliche nomme Mario Groleau comme représentant au comité d'admissibilité du transport adapté.

**7166-21**

**6.4. Calendrier des séances du Conseil pour 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à l'adoption d'une résolution déterminant les dates, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Serge Vachon et résolu à l'unanimité que soit adopté le calendrier des séances régulières pour l'année 2022 tel que présenté, les réunions se tenant à 19h00 au siège de la MRC :



<b>19 JANVIER</b>	<b>9 FÉVRIER</b>	<b>9 MARS</b>	<b>13 AVRIL</b>	<b>11 MAI</b>
<b>8 JUIN</b>	<b>13 JUILLET</b>	<b>14 SEPTEMBRE</b>	<b>12 OCTOBRE</b>	<b>23 NOVEMBRE 14 DÉCEMBRE</b>

**7167-21****6.5. Protocole local d'intervention d'urgence**

- CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la Sécurité publique a octroyé des sommes aux MRC/municipalités pour faire l'acquisition d'équipement de sauvetage hors route ;
- CONSIDÉRANT QUE** Le Ministère de la Sécurité publique demande que les MRC adoptent des protocoles d'intervention d'urgence ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Patrice Mathieu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le protocole local d'intervention d'urgence tel que proposé.

**7168-21****6.6. Lettre d'appui pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée Marius-Barbeau**

- CONSIDÉRANT QUE** la direction du Musée Marius-Barbeau veut renouveler l'exposition permanente du musée considérant que celle qui est en cours, intitulée « La Beauce : mythes et réalités », est présentée au public depuis 2008 ;
- CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jean Philippe Bolduc, directeur général du musée, demande au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche une lettre d'appui à joindre à la demande de subvention adressée au Ministère de la Culture et des Communications pour le renouvellement de l'exposition permanente du Musée Marius-Barbeau, une institution muséale agréée reconnue sur le plan régional et national ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche appuie le projet.

**7169-21****6.7. Approbation budget TA-TC 2022**

- CONSIDÉRANT QUE** le projet de budget 2022 soumis par la MRC Nouvelle-Beauce pour le transport collectif et le transport adapté
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Sylvain Cloutier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche entérine les budgets 2022 de TA et de TC tel que présentés.

**7170-21****6.8. Approbation des modifications budget 2021 du TA-TC**

- CONSIDÉRANT QUE** La MRC Nouvelle-Beauce, désignée comme gestion, doit soumettre à la MRC Robert-Cliche toute modification budgétaire de plus de 10%;
- CONSIDÉRANT QUE** le programme PADTC vient d'être modifié par le MTQ, qu'il est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et engendre un déficit d'opération de plus 35 000\$ pour l'année courante ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-Roch Veilleux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche entérine la modification proposée et autorise l'affectation d'une partie du surplus affecté au transport pour combler le déficit.



7171-21

**6.9. Déclaration déplacements 2020**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des modalités du programme d'aide du transport adapté, la résolution no. 15381-02-2020 de la MRC de la Nouvelle-Beauce et la résolution no. 6852-20 (du 8 juillet 2020) auraient dû faire mention des éléments ci-bas.

Le nb de déplacements estimé en transport adapté pour l'année 2021 est de :

- ✓ 14 121 pour Nouvelle-Beauce
- ✓ 7 493 pour Robert-Cliche

Le nb réel de déplacements effectué en transport adapté pour 2020 est de :

- ✓ 10 525 pour Nouvelle-Beauce
- ✓ 7 363 pour Robert-Cliche

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accepte cette modification.

7172-21

**6.10. Nomination des comités**

**CONSIDÉRANT QUE** pour son fonctionnement, la MRC Robert-Cliche a créé divers comités;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que la liste des comités pour 2022 avec ses nominations soit adoptée telle que présentée :

NOM DU COMITÉ	2022
CSP - SÉCURITÉ PUBLIQUE - RÉMUNÉRÉ	M. Jonathan V. Bolduc M. Serge Vachon M. François Veilleux M. Jean-Roch Veilleux
PDZA – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RÉMUNÉRÉ	M. René Leduc M. Jeannot Roy
BUREAU DES DÉLÉGUÉS - RÉMUNÉRÉ	M. Jonathan Bolduc Mme Micheline Grenier M. Mario Groleau
COMITÉ DU BUDGET - RÉMUNÉRÉ	M. François Veilleux Mme Micheline Grenier M. Serge Vachon M. Jonathan V. Bolduc
AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA CHAUDIÈRE	M. Sylvain Cloutier
TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF	M. Jonathan V. Bolduc
ADMISSIBILITÉ DU TRANSPORT ADAPTÉ	M. Mario Groleau
TREMCA	M. Jonathan V. Bolduc M. François Veilleux



TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE C.A.	M. Jean-Roch Veilleux M. René Leduc
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RÉMUNÉRÉ	M. Mario Groleau M. Jonathan V. Bolduc M. Serge Vachon
CONSULTATIF AGRICOLE - RÉMUNÉRÉ	M. Patrice Mathieu Mme. Micheline Grenier
RURALITÉ ET CULTURE - RÉMUNÉRÉ	M. Sylvain Cloutier M. René Leduc
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – BEAUCE NORD – volet IMMIGRATION	M. Patrice Mathieu
DESTINATION BEAUCE	M. René Leduc
COBARIC	M. Jeannot Roy
BEAUCE CENTRE ÉCONOMIQUE	M. Patrice Mathieu M. Serge Vachon M. Jonathan V. Bolduc
SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE BEAUCERON	M. René Leduc
COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE	M. Serge Vachon M. François Veilleux M. Patrice Mathieu M. Jonathan V. Bolduc M. Mario Groleau
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI	M. Jonathan V. Bolduc

7173-21

**6.11. Adoption budget Partie 1**

- CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont l'obligation d'adopter leur budget le 4<sup>e</sup> mercredi de novembre de chaque année;
- CONSIDÉRANT QUE** le budget doit être adopté par partie;
- CONSIDÉRANT QU'** une MRC a autant de parties qu'elle a de groupes de municipalités payeuses;
- EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la Partie-1 soit adoptée :

Municipalités votantes (toutes)

Revenus	
Quotes-parts	1 981 915,00 \$
Autres sources locales	133 000,00 \$
Transferts	1 991 385,54 \$
total	4 106 300,54 \$
Dépenses	
Législation	192 150,00 \$
Administration	393 195,00 \$
évaluation	484 260,00 \$
Autres. adm	207 360,00 \$
Sécurité publique	79 825,00 \$



Transport	316 700,00 \$
Hygiène du milieu	1 621 310,00 \$
Aménagement et développement	1 137 070,00 \$
Loisirs et culture	281 608,00 \$
financement	2 000,00 \$
total	4 715 478,00 \$
Affectation	(614 650,00) \$

**7174-21****6.12. Adoption budget Partie 2**

**SUR PROPOSITION de** Serge Vachon, il est résolu à l'unanimité que la Partie-2 soit adoptée :

Municipalités votantes ( toutes sauf Tring-Jonction)

Revenus	
Quotes-parts	138 400,00 \$
Autres sources locales	840 000,00 \$
total	978 400,00 \$
Hygiène du milieu	978 400,00 \$
total	978 400,00 \$

**7175-21****6.13. Adoption budget Partie 4**

**SUR PROPOSITION de** Patrice Mathieu, il est résolu à l'unanimité que la Partie-4 (collecte, transport et traitement du putrescible) soit adoptée :

Municipalités votantes (Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce, St-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Victor)

Revenus	
Quotes-parts	57 050,00 \$
total	57 050,00 \$
Dépenses	
Hygiène du milieu	57 050,00 \$
total	57 050,00 \$

**7176-21****6.14. Adoption budget Partie 5**

**SUR PROPOSITION de** René Leduc, il est résolu à l'unanimité que la Partie-5 (relatif à l'inspection régionale) soit adoptée avec :

Municipalités votantes (Saint-Victor, St-Odilon-de-Cranbourne, St-Séverin, St-Jules, St-Alfred)

Revenus	
Quotes-parts	86 600,00 \$
total	86 600,00 \$
Dépenses	



Inspection régionale	104 840,00 \$
total	104 840,00 \$
Affectation	(18 240,00) \$

### 6.15 Avis de motion : règlement quotes-parts 2022

Je soussigné, \_\_\_\_\_, Jean-Roch Veilleux, donne un avis de motion que lors de la séance régulière du 15 décembre 2021, ce conseil procédera à l'adoption du règlement 226-21 relatif aux quotes-parts 2022 des municipalités régionales du Comté de Robert-Cliche.

Monsieur Jean-Roch Veilleux dépose et présente le règlement 226-21 (comme ici au long reproduit).

**7177-21**

### 6.16. Vérificateur externe 2021

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC a choisi de reconduire Blanchette Vachon pour un an seulement ;
- CONSIDÉRANT QUE** les coûts de l'audits étaient jusqu'à maintenant 12 500\$ ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'auditeur présente une offre de services à 19 900\$ plus taxes. Il justifie la forte hausse par la demande de la MRC de faire une vérification plus diligente (baisse des seuils, personnel plus qualifié) ;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de retenir l'offre de Blanchette Vachon comme auditeur externe pour l'année 2021 et d'autoriser le déboursé.

**7178-21**

### 6.17. Résolution : critères admissibilité OMH

- CONSIDÉRANT** le nombre élevé de logements disponibles;
- CONSIDÉRANT** les critères très restrictifs d'admissibilité ;
- CONSIDÉRANT** la rareté de logements disponibles pour les travailleurs immigrants;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC demande à la SHQ de revoir les conditions d'admissibilité pour permettre plus de souplesse en exigeant une preuve d'embauche au lieu d'un rapport d'impôts et de revoir les pourcentages applicables pour la contribution minimum des locataires.

**7179-21**

### 6.18. Demande de contribution au ministère des Transports du Québec pour le transport collectif et le transport adapté pour les années 2021 et 2022

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche a compétence en matière de transport de personnes (adapté et collectif) pour son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** le service municipal de Mobilité Beauce-Nord couvre les municipalités des MRC de La Nouvelle-Beauce et la MRC Robert-Cliche;
- CONSIDÉRANT QUE** les deux MRC bénéficient des programmes d'aide au développement du transport collectif et adapté du ministère



des Transports du Québec (MTQ) à titre d'organismes mandataires;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des modalités du PATC, les surplus de ce service doivent obligatoirement être réinvestis en transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires 2022 du service municipal de Mobilité Beauce-Nord adoptées prévoient une contribution du MTQ aux services de transport collectif, et ce, pour les deux MRC;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Sylvain Cloutier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande au ministère des Transports du Québec de verser à la MRC Robert-Cliche les contributions financières en transport collectif et en transport adapté prévues aux programmes afin de couvrir une partie des frais d'organisation et d'exploitation du service pour les années 2021 et 2022.

**7180-21 6.19. Garantie prêt SPB**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société du Patrimoine beauceron est en attente du versement final de la subvention FARR;

**ATTENDU** les liquidités limitées de l'organisme ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche endosse une marge de crédit temporaire d'un maximum de 60 000\$ de la SPB en attendant le versement par le MAMH de la dernière tranche de la subvention FARR.

**7. RESSOURCES HUMAINES**

**7181-21 7.1. Poste d'aménagiste**

**CONSIDÉRANT QUE** sur deux concours, la MRC a reçu 11 CV et trois personnes ont été convoquées en entrevue ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection (directeur général et coordonnatrice à l'aménagement) recommande monsieur Stéven Grenon à ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche retienne la candidature de monsieur Stéven Grenon à titre d'aménagiste selon les paramètres déjà établis (classe 4, échelon 7).

**7182-21 7.2. Concours inspecteur**

**CONSIDÉRANT QUE** la nomination de Stéven Grenon laisse un poste d'inspecteur vacant ;

**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de René Leduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise un concours pour combler le poste d'inspecteur.

**7183-21 7.3. Agent de développement rural**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu 14 CV et trois personnes ont été convoqués à l'entrevue ;



**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Patrice Mathieu, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche retienne la candidature de madame Frédérick Dufour à titre d'agente de développement rural selon les paramètres déjà établis (classe 3, échelon 2).

## **8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**7184-21**

### **8.1. Conformité St-Frédéric 366-21 (lotissement)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Frédéric, lors de sa séance tenue le 7 septembre 2021, a adopté le règlement 366-21 modifiant le Règlement de lotissement 298-15;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 14 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 366-21 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Frédéric un certificat de conformité à cet égard.

**7185-21**

### **8.2. Conformité St-Frédéric 368-21 (plan d'urbanisme)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Frédéric, lors de sa séance tenue le 4 octobre 2021, a adopté le règlement 368-21 modifiant le Plan d'urbanisme 295-15;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 14 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Sylvain Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 368-21 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Frédéric un certificat de conformité à cet égard.

### **8.3. Amendement du SADR (agrandissement du PU de Saint-Victor)**

**7186-21**

#### **8.3.1. Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par Jean-Roch Veilleux, \_\_\_\_\_, à l'effet qu'un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)



sera adopté, à une séance ultérieure, dans le but d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Victor, à la suite d'une décision d'exclusion de la zone agricole permanente par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ).

7187-21

### 8.3.2. Adoption du projet de règlement et du document sur la nature des modifications

- CONSIDÉRANT QUE** le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;
- CONSIDÉRANT QUE** le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Deflex Composite inc., dont le terrain a atteint sa capacité maximale avec plusieurs bâtiments et aires de circulation et d'entreposage, requiert des espaces supplémentaires afin d'agrandir ses installations;
- CONSIDÉRANT QU'** aucun autre espace n'est disponible à proximité du site visé et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a ordonné à cet effet une exclusion d'une superficie approximative de 0,46 hectare le 10 novembre 2021 (dossier 432738);
- CONSIDÉRANT QUE** de légères corrections doivent également être apportées aux limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité, afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et des limites plus précises de la zone agricole permanente;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 24 novembre 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du règlement sera précédé d'une assemblée publique de consultation;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Serge Vachon, et résolu à l'unanimité :
- Que soit adopté le projet de règlement 224-21 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements;
  - Qu'un avis préliminaire sur le projet de règlement soit demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
  - Que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du SADR par le projet de règlement 224-21;
  - Que soit formée une commission d'assemblée publique de consultation, qui sera composée de nom de l' élu, qui présidera l'assemblée;
  - Que soit délégué au secrétaire-trésorier le mandat de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.



7188-21

**8.4. Approbation du bilan 2020-2021 et bilan amendé**

- CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;
- CONSIDÉRANT QU'** une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, et que cette entente mandatait la MRC de Montmagny comme MRC délégataire désignée pour la coordination du programme dans la région ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Planification annuelle 2020-2021 a été élaborée par la MRC de Montmagny, avec la participation de l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, puis déposée au MFFP par la MRC de Montmagny afin d'obtenir un premier versement annuel dans le cadre du PADF;
- CONSIDÉRANT QUE** le dernier versement annuel du MFFP dans le cadre du PADF est conditionnel à la préparation d'un Registre annuel de projets ainsi que d'un Bilan de la planification annuelle par la MRC de Montmagny, par l'approbation de ce registre et de ce bilan par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme et par le dépôt de ces documents au MFFP;
- CONSIDÉRANT QU'** il a été nécessaire d'apporter des modifications au Registre annuel de projets 2019-2020 et au Bilan de la planification annuelle 2019-2020 pour assurer la cohérence de la reddition de comptes 2020-2021 avec celle de 2019-2020;
- CONSIDÉRANT QUE** le Registre annuel de projets 2020-2021, le Bilan de la planification annuelle 2020-2021, le Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et le Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé ont été déposés au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche le 24 novembre 2021;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve le contenu du Registre annuel de projets 2020-2021, du Bilan de la planification annuelle 2020-2021, du Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et du Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé préparés dans le cadre de la troisième et dernière année du PADF 2018-2021.

7189-21

**8.5. Autorisation du préfet à signer l'entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région pour avoir accès au PADF 2021-2024**

- CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé dans une lettre du 24 août 2021 que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) était renouvelé pour les années 2021 à 2024;
- CONSIDÉRANT QUE** les MRC de la région devront signifier leur intérêt à se prévaloir du PADF 2021-2024 dans les 90 jours suivant la réception de cette lettre;



- CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe budgétaire du PADF 2021-2024 est accordée sur une base régionale et que les MRC de la région devront désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;
- CONSIDÉRANT QU'** une entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du programme;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité :
- Que la MRC Robert-Cliche choisisse de se prévaloir du PADF 2021-2024 ;
  - Que la MRC Robert-Cliche accepte que la MRC de Montmagny soit mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;
  - Que monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet, soit autorisé à signer l'entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du PADF 2021-2024.

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaires nouvelles

## 8. PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est posée au Conseil ni n'a été transmise.

7190-21

## 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h.

  
 \_\_\_\_\_  
**JONATHAN V. BOLDOC**  
 Préfet

  
 \_\_\_\_\_  
**JACQUES BUSSIÈRÈS**  
 Directeur général et secrétaire-trésorier

